Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_30-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_30
id. 5094

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :
Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP- AE) : RÉVISIONS - CRÉATIONS

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_30-DE

La procédure des autorisations de programme / d'autorisation d'engagement et crédits de paiement prévue à l'article L3312-4 du Code général des collectivités territoriales vise à planifier sur le plan financier la mise en œuvre d'investissements. Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R3312-3 prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement (…) et leurs révisions éventuelles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Il est proposé de se prononcer sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement crées ou révisées lors du présent budget et détaillées en annexes 1 et 2. Certaines autorisations font l'objet de rapports particuliers, comme indiqué dans la première colonne des tableaux annexés.

De façon générale, les révisions à la baisse des autorisations de programme ou d'engagement sont effectuées au vu des niveaux de réalisation.

Par ailleurs, les autorisations liées aux subventions d'investissement ou de fonctionnement évoluent à la hausse ou à la baisse en fonction des dossiers reçus et instruits.

1° **Les autorisations de programme créées ou révisées :**

Situation des autorisations d'engagement à la décision modificative 2019	307 076 816,70 €
Clôture des autorisations d'engagement en séance du 16/10/2019	-66 066 742,00 €
Situation des autorisations d'engagement fin 2019	241 010 074,70 €

Autorisations de programme créées au budget primitif 2020	48 900 628,00 €
Autorisations de programme révisées au budget primitif 2020	-2 658 713,55 €
Soit un total de modifications	**46 241 914,45 €**

Total des autorisations de programme cumulées en 2020	**287 251 989,17 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_30-DE

2° **Les autorisations d'engagement créées ou révisées :**

Situation des autorisations d'engagement à la décision modificative 2019	45 828 869,62 €
Clôture des autorisations d'engagement en séance du 16/10/2019	-19 123 308,00 €
Situation des autorisations d'engagement fin 2019	26 705 561,62 €
Autorisations d'engagement créées au budget primitif 2020	9 276 106,91 €
Autorisation d'engagement révisées au budget primitif 2020	- 573 680,55 €
Autorisations d'engagement supprimées sur le chapitre 017 *les crédits sont maintenus et gérés hors autorisations d'engagement*	- 11 361 323,13 €
Soit un total de modifications	**- 2 658 896,64 €**

Total des autorisations d'engagement 2020	**24 046 665,11 €**

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3312-4 et R3312-3,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_30-DE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte pour 2020, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement présentées dans les annexes 1 et 2 ;

- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses dans la limite des autorisations de programme et autorisations d'engagement.

Pour : 17
Contre : /
Abstentions : 13
Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC